



LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Drift	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (annexe J FFSA 2025)	
	TOUS GROUPES	Loisir	Pro / Elite
Armature / Structure de sécurité	ANNEXE J FIA	Facultatif Règl. Tech. Drift Art. 2	X Ann J Art. 253-8 + Règl. Tech. Drift Art. 2 et 3
Harnais homologués FIA / Ceinture de sécurité		Facultatif Règl. Tech. Drift Art. 4	X Harnais FIA 8854/98 et 8853/98 - 4 pts mini Règl. Tech. Drift Art. 4
Pare brise en verre feuilleté		Verre feuilleté ou Lexan Règl. Tech. Drift Art.4	Verre feuilleté ou Lexan Règl. Tech. Drift Art.4
Film anti-déflagrant			Obligatoire sur les vitres OEM Règl. Tech. Drift Art.4 + Annexe J FIA Art. 253-11.1
Systèmes d'extinctions et/ou Extincteurs manuels			X Règl. Tech. Drift Art. 4
Coupe circuit			X Règl. Tech. Drift Art. 4 + Article 253-13 de l'Annexe J FIA
Fixations supplémentaires : 2 par capot.			
Anneau de remorquage AV-AR		Facultatif Règl. Tech. Drift Art. 4	X - AV/AR Règl. Tech. Drift Art.4
Double circuit de freinage			X Règl. Tech. Drift Art. 7
2 rétroviseurs extérieurs			X RP Art. 4
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001			X Art. 253-8.3.5 Annexe J FIA
Réservoir carburant			Peut être d'origine ou norme FIA si la contenance est supérieure à 20L Règl. Tech. Drift Art.7
Canalisation de carburant			X - Canalisations de carburant et les raccords doivent être de type haute pression Règl. Tech. Drift Art.7
Siège homologué FIA en cours de validité		Facultatif Règl. Tech. Drift Art. 4	X Règl. Tech. Drift Art. 4



LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Drift - Pilote	Loisirs	Pro / Elite
Casque homologué ou ayant été homologué		X Règl. Tech. Drift Art.5
Système RFT		Autorisé
Combinaison FIA 8856-2000		X Règl. Tech. Drift Art.5
Combinaison FIA 8856-2018		Autorisé
Combinaison FIA 1986		Autorisé
Cagoule FIA 8856-2000		X - Cagoule ignifugée obligatoire Règl. Tech. Drift Art.5
Cagoule FIA 8856-2018		
Chaussures FIA 8856-2000		X Règl. Tech. Drift Art.5
Chaussures FIA 8856-2018		Autorisé
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2000		X Règl. Tech. Drift Art.5
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2018		Autorisé
Gants ignifugés FIA 8856-2000		
Gants ignifugés FIA 8856-2018		
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2000		X Règl. Tech. Drift Art.5
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2018		Autorisé
Sous-vêtements personnels FIA 8856-2018		Autorisé